
**TABLE DE CONCERTATION SUR LE
RECYCLAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES**

**PLAN D'ACTION
2013-2015**



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1 ÉTAT DE LA SITUATION	1
1.1 Résidus verts et alimentaires municipaux	2
1.2 Boues municipales	2
1.3 Boues de papetières	3
1.4 Autres résidus ICI	3
1.5 Marchés	3
2 LA TABLE DE CONCERTATION ET SON MANDAT	4
3 PROCESSUS DE CONCERTATION POUR L'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION	5
3.1 Création des comités de travail et rencontres de consultation	5
3.2 Priorisation des pistes d'action	5
3.3 Proposition du plan d'action	5
4 PLAN D'ACTION 2013-2015 DE LA TABLE DE CONCERTATION	6
Orientation 1	7
Orientation 2	8
Orientation 3	10
Orientation 4	11
5 MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	12
5.1 Mise en œuvre du plan d'action	12
5.2 Suivi et bilan du plan d'action	12
Annexe 1 – Liste des membres de la Table de concertation	13
Annexe 2 – Problématiques et freins identifiés par les comités de travail	15
Annexe 3 – Sujets d'intérêt exprimés par les partenaires	16



INTRODUCTION

Les matières résiduelles organiques putrescibles (matières organiques) sont aujourd'hui au cœur des préoccupations environnementales des municipalités, des industries, commerces et institutions (ICI) et du gouvernement. D'ailleurs, la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (Politique) et son plan d'action 2011-2015 comportent plusieurs actions qui visent la gestion des matières organiques. L'objectif de recyclage est de 60 % en 2015 et un bannissement à l'élimination est prévu en 2020.

Selon le **PLAN STRATÉGIQUE 2012-2017 DE RECYC-QUÉBEC** appuyé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), RECYC-QUÉBEC souhaite assumer le leadership dans la mise en œuvre du chantier des matières organiques par :

- L'appui auprès des municipalités ainsi que des ICI pour qu'ils se dotent de systèmes de collecte et de traitement performants des matières organiques;
- La mise en place de projets structurants pour le développement des marchés des matières organiques;
- La contribution à l'acceptabilité sociale et à la mobilisation citoyenne pour la collecte et le recyclage des matières organiques.

En vue d'atteindre les objectifs gouvernementaux, le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a annoncé en juin 2012 qu'il soutiendrait financièrement le chantier des matières organiques, dont fait partie la Table de concertation sur le recyclage des matières organiques, à hauteur de 4 millions de dollars la première année. Le soutien du gouvernement est accordé à RECYC-QUÉBEC afin de mettre en place et commencer la mise en œuvre d'un plan d'action. Ces sommes doivent aussi servir de levier pour que RECYC-QUÉBEC puisse obtenir des investissements d'autres ministères, d'associations industrielles et municipales ainsi que de partenaires privés s'ils sont nécessaires pour mener à terme les actions prévues.

Les objectifs gouvernementaux ambitieux en place, une planification stratégique priorisant les matières organiques de même que le financement d'un plan d'action démontrent la volonté du gouvernement de mettre les efforts nécessaires afin de récupérer plus et mieux les matières organiques tout en visant leur retour à la terre.

1

ÉTAT DE LA SITUATION

Le tableau 1 présente les modes de gestion des différents Gisements de matières organiques putrescibles¹ en 2010 et 2011. Les différents Gisements sont sommairement décrits aux sections 1.1 à 1.4.

TABLEAU 1		MODES DE GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES PUTRESCIBLES EN 2010 ET 2011 (tonnes/année)			
RÉSIDUS ORGANIQUES	RECYCLAGE ^A	ENFOUISSEMENT ^{3,4}	INCINÉRATION ^{D,4}	TOTAL GÉNÉRÉ	TAUX DE RECYCLAGE (%)
RÉSIDUS VERTS ET ALIMENTAIRES MUNICIPAUX ^B	155 000	1 050 000	103 000	1 308 000	12 %
BOUES MUNICIPALES	216 000	162 000	324 000	702 000	31 %
BOUES DE PAPETIÈRES	350 000	405 000	496 000	1 251 000	28 %
AUTRES RÉSIDUS ICI ^C	> 166 000	~ 1 000 000		~ 1 166 000	>14 %
TOTAL	> 887 000	> 2 617 000	> 923 000	~4 427 000	>20 %

NOTES :

- A Recyclage : comprend les activités d'épandage des matières organiques, ou leur acheminement à un centre de traitement par compostage ou de biométhanisation en vue du retour au sol. Les résidus municipaux et ICI compostés excluent les rejets à la réception.
- B Exclut une faible quantité de résidus verts municipaux gérés par épandage agricole direct ainsi que les matières gérées à domicile par herbicyclage ou compostage domestique.
- C Les quantités redirigées vers les organismes de bienfaisance et le recyclage par l'alimentation animale sont exclues.
- D L'incinération correspond à toute forme de combustion de matières avec ou sans récupération d'énergie. Excluant les résidus de première transformation du bois actuellement dirigés vers des installations de cogénération ou de production de vapeur à d'autres fins énergétiques à partir de la biomasse. La valeur ne tient pas compte des quantités de cendres de bois résultantes qui sont parfois recyclées comme engrais.

RÉFÉRENCES :

- 1 MDDEFP, 2011. Bilan 2010 du recyclage des matières résiduelles fertilisantes
- 2 RECYC-QUÉBEC, 2012. Bilan 2010-2011 de la gestion des matières résiduelles au Québec.
- 3 RECYC-QUÉBEC, 2012. Étude de caractérisation à l'élimination (non publié)
- 4 MDDEFP et RECYC-QUÉBEC, 2012. Quantités éliminées dans les lieux d'enfouissement techniques et incinérateurs du Québec en 2010 (non publié)

1.1 RÉSIDUS VERTS ET ALIMENTAIRES MUNICIPAUX

En 2010, 1,3 million de tonnes de résidus verts et alimentaires municipaux ont été générées au Québec. Ces résidus ont été principalement voués à l'élimination (88 %, soit environ 1 150 000 tonnes), et une mince proportion a été triée à la source et recyclée par compostage (12 %, soit 155 000 tonnes). RECYC-QUÉBEC estime qu'environ 70 % de la population a accès à un service de récupération des résidus verts, tandis que près de 10 % de la population serait desservie par un service de collecte à trois voies incluant les résidus alimentaires et résidus verts combinés.

¹ On entend par « putrescibles » les matières organiques ayant un ratio carbone/azote inférieur à 70 (C/N<70)

1.2 BOUES MUNICIPALES

En 2010, environ 700 000 tonnes de boues municipales ont été générées, ce qui représente un peu plus du tiers de toutes les matières organiques municipales. Ces boues proviennent essentiellement des quelque 800 stations d'épuration des eaux usées du Québec dont deux sont équipées d'un incinérateur, soit celle de Montréal et celle de Longueuil. Le taux de recyclage des boues municipales par épandage ou acheminement au compostage a été d'environ 31 %. Lorsqu'une boue a la qualité voulue pour être épandue, on l'appelle biosolide ou, si elle est soumise à un traitement par compostage ou par biométhanisation, compost ou digestat.

1.3 BOUES DE PAPETIÈRES

En 2010, environ 1,25 million de tonnes de boues de papetières ont été générées sur le territoire québécois. Le taux de recyclage des biosolides papetiers a été de 28 %.

1.4 AUTRES RÉSIDUS ICI

Plus de 1,15 million de tonnes de résidus provenant d'autres ICI ont été générées en 2010, dont 117 200 tonnes de boues agroalimentaires. On estime que les biosolides agroalimentaires sont en très grande majorité recyclés en raison de leur potentiel élevé. Ce taux de recyclage pourrait toutefois diminuer avec un recours accru à l'incinération en 2013.

1.5 MARCHÉS

Il existe plusieurs débouchés actuels et potentiels pour les biosolides, les composts, les digestats et autres matières résiduelles fertilisantes (MRF) organiques tels que :

- l'agriculture et l'horticulture maraîchère;
- l'horticulture ornementale (production en pépinière et en serre, aménagement paysager, jardinage amateur, etc.);
- la restauration de sites dégradés;
- la végétalisation des abords de routes et les terrains spécialisés (ex. : terrains de soccer);
- la sylviculture;
- le commerce de détail.



Par ailleurs, les municipalités retournent souvent une partie du compost produit à leurs citoyens dans une perspective de sensibilisation.

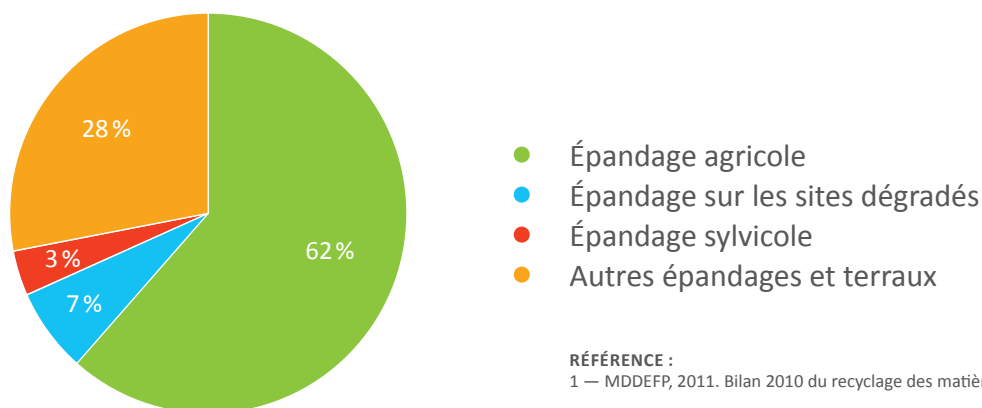
La figure 1 représente la segmentation de l'usage des MRF pour l'année 2010. En 2010, le secteur agricole recevait près de 62 % du tonnage total des MRF comptabilisées par le MDDEFP. Les tonnages de compost et de biosolides municipaux épandus sur des terres agricoles étaient en forte croissance. En 2011, 120 fermes détenaient des autorisations pour épandre du compost, dans diverses régions agricoles du Québec. L'épandage des biosolides papetiers est cependant à la baisse, en raison des fermetures d'usines, ce qui laisse un marché potentiel de receveurs de MRF organiques d'autres types. Au total, environ 2 % des sols agricoles du Québec reçoivent des MRF.

L'utilisation de MRF en sites dégradés correspondait à environ 7 % des MRF en 2010 et seulement 3 % pour la sylviculture. Environ 28 % des tonnages visaient finalement l'utilisation de compost à diverses fins dont la fabrication de terreaux et la vente au détail ou pour des usages non agricoles.

Des marchés importants existent donc déjà, mais doivent être développés davantage et consolidés en vue de l'atteinte des objectifs de recyclage par épandage de la Politique.

FIGURE 1

RÉPARTITION DES UTILISATIONS DE MRF EN FONCTION DU BILAN MASSIQUE DU RECYCLAGE PAR ÉPANDAGE EN 2010 (tonnes humides)



2

LA TABLE DE CONCERTATION ET SON MANDAT

La Table de concertation sur le recyclage des matières organiques (Table), mise sur pied en 2012, est composée d'une trentaine d'intervenants représentant l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur du recyclage des matières organiques au Québec ainsi que de représentants environnementaux et gouvernementaux (voir la liste des membres à l'annexe 1).

Le mandat de la Table est d'identifier et de mettre en œuvre des actions structurantes en vue de tendre vers l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Plus précisément, la Table vise à :

- Structurer les actions liées au recyclage des matières organiques putrescibles et assurer l'arrimage nécessaire en se dotant d'une approche intégrée;
- Travailler avec les acteurs détenant un rôle majeur en ce qui a trait à la mise en valeur des matières organiques, en l'occurrence les municipalités, les papetières, les autres industries (ex. : agroalimentaires), les commerces et les institutions (ICI) vers l'atteinte des objectifs;
- Appuyer tous ces partenaires au regard des enjeux et défis de la gestion des matières organiques, en commençant par l'acceptabilité sociale, la collecte, la participation citoyenne, le traitement et les marchés.

3

PROCESSUS DE CONCERTATION POUR L'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION

3.1 CRÉATION DES COMITÉS DE TRAVAIL ET RENCONTRES DE CONSULTATION

À la première rencontre de la Table le 17 juillet 2012, il a été convenu que des comités de travail seraient mis sur pied pour discuter des problématiques et élaborer des pistes d'actions qui feraient l'objet d'un plan d'action soumis à la Table pour son adoption. Ainsi, les quatre comités de travail suivants ont été constitués, chacun sous l'égide d'un coordonnateur du MDDEFP ou de RECYC-QUÉBEC :

- Comité sur les résidus organiques triés à la source (ROTS)
- Comité sur les biosolides municipaux
- Comité sur les biosolides industriels
- Comité sur les marchés pour les produits (MRF en général, particulièrement les biosolides, les composts et les digestats)

Chacun des comités a tenu trois rencontres de travail, entre les mois de septembre et novembre 2012. Les comités regroupaient notamment des membres de différentes associations professionnelles siégeant à la Table ainsi que des intervenants d'autres organisations invités à titre d'experts-conseils. Les discussions des comités ont permis de soulever plusieurs problématiques et freins à la mise en œuvre des activités de gestion des matières organiques touchant soit l'ensemble des secteurs ou des matières et secteurs particuliers. L'annexe 2 présente les principales problématiques soulevées.

De plus, plusieurs sujets d'intérêt ont été exprimés par les partenaires du milieu lors des rencontres des comités sur lesquels la Table de concertation n'a pas un pouvoir d'action directe. Ces besoins sont identifiés au tableau de l'annexe 3. Bien que RECYC-QUÉBEC ainsi que le MDDEFP aient pris connaissance de ces besoins, il appartient désormais aux différents partenaires concernés de prendre en charge, s'ils le désirent, le suivi de ces recommandations auprès des autorités concernées.

3.2 PRIORISATION DES PISTES D'ACTION

À la suite des rencontres de chaque comité, une liste d'actions a été élaborée et validée par ses participants. La priorisation des actions a été soit identifiée et approuvée en rencontre ou, dans le cas de deux comités qui présentaient un nombre important d'actions, par un sondage réalisé à la suite des discussions.

En ce qui concerne les sondages de priorisation, ceux-ci ont été réalisés de façon anonyme et ont été complétés par la grande majorité des intervenants des comités de travail qui représentent tous les secteurs d'activités.

3.3 PROPOSITION DU PLAN D'ACTION

Un comité de travail a été mis sur pied en février 2013 afin d'organiser le plan d'action, pour regrouper les actions et approuver les échéanciers. Son travail a permis de fournir le plan d'action tel que présenté à la section 4

4

PLAN D'ACTION 2013-2015 DE LA TABLE DE CONCERTATION

Le plan d'action présenté dans les tableaux qui suivent est basé sur les actions qui ont été priorisées par les comités de travail. Au total, 12 actions sont identifiées. Ces actions s'inscrivent sous quatre orientations :

ORIENTATION 1

Favoriser le recyclage des gisements de matières organiques les plus facilement et rapidement recyclables

ORIENTATION 2

Faciliter la prise de décision relative au système de récupération, aux installations de traitement et à la production de produits de qualité

ORIENTATION 3

Développer les débouchés pour le recyclage des biosolides, composts et digestats

ORIENTATION 4

Rendre accessible l'information aux publics cibles

La priorisation des actions a été réalisée en fonction de l'importance du gisement éliminé, de la nécessité ou non de traitement de compostage ou de biométhanisation préalable au recyclage, des débouchés pour une contribution effective à l'atteinte de l'objectif de recyclage de 2015, ainsi qu'en tenant compte des activités préalables à la réalisation d'autres actions.

Il est à noter que la numérotation des orientations et des actions ne se base sur aucune priorisation et elle ne vise qu'à identifier les divers éléments du plan d'action. De plus, le plan d'action vise la réalisation des actions entre 2013 et 2015 dans un objectif de revoir au besoin la priorisation ainsi que les échéanciers selon l'évolution de la situation.

ORIENTATION 1

Favoriser le recyclage des gisements de matières organiques les plus facilement et rapidement recyclables

ENJEUX :

- Augmenter l'acceptabilité sociale de l'épandage des boues municipales en agriculture
- Faciliter le travail pour l'obtention des autorisations environnementales et améliorer le processus d'attribution
- Encourager les meilleures pratiques de gestion des stations d'épuration des eaux usées
- Encourager les papetières vers le recyclage de leurs biosolides

No	ACTION	BIEN LIVRABLE	DÉMARRAGE	ÉCHÉANCE
1	Réaliser des interventions auprès des agriculteurs, des municipalités et de la société civile dans le but d'obtenir des recommandations sur les moyens à mettre en place pour améliorer l'acceptabilité sociale de l'épandage des biosolides et autres matières résiduelles fertilisantes (MRF) en agriculture. Élaborer une stratégie d'acceptabilité sociale et mettre en œuvre un plan de communication à cet effet.	Rapport Stratégie de communication	Été 2013	2014
2	Compléter l'avis de l'Institut national de santé publique sur les risques sanitaires du recyclage des biosolides municipaux et, le cas échéant, rendre disponible l'information auprès des clientèles cibles.	Avis	Été 2013	2014
3	Poursuivre les discussions et les démarches sur les problématiques et les pistes de solution (aspects agronomiques/professionnels et aspects administratifs) par rapport à l'émission des certificats d'autorisation et appuyer l'allègement des mesures administratives en cours pour le recyclage par épandage agricole et en sites dégradés (incluant le stockage).	Compte rendu	Hiver 2013	En continu
4	Produire des outils et des guides à l'intention des générateurs et des utilisateurs :	Guides et outils		
	a. Outils et activités adaptés aux différents types de stations d'épuration des eaux usées pour aider les exploitants à mettre en place des pratiques favorisant le recyclage des biosolides;		Été 2013	2014
	b. Guide d'élaboration d'appels d'offres pour le transport et le recyclage des biosolides municipaux à l'intention des gestionnaires des ouvrages d'épuration des eaux municipales, incluant les boues de fosses septiques;		Été 2013	2014
	c. Outil d'aide à la décision pour les agriculteurs et les agronomes concernant la pertinence d'utiliser diverses MRF sur leurs fermes, en fonction de facteurs de variabilité;		Automne 2013	2014
	d. Outil promotionnel sur le recyclage agricole des boues municipales et industrielles (notamment celles des papetières) ou autres produits;		Été 2014	2014
	e. Outil d'information aux municipalités et ministères (ex. : MTQ et MRN) pour inclure l'utilisation des MRF dans leurs cahiers des charges et devis généraux et aux entreprises pour stimuler l'utilisation des MRF dans leurs projets.		Été 2014	2015
5	Réaliser des études ou des projets pilotes afin de mettre au point de nouvelles approches de mitigation des odeurs liées au stockage et à l'épandage des boues et autres produits odorants.	Rapport	Automne 2013	2015

ORIENTATION 2

Faciliter la prise de décision relative au système de récupération, aux installations de traitement et à la production de produits de qualité

ENJEUX :

- Favoriser l'accès à des programmes de récupération des résidus alimentaires et autres résidus organiques adaptés aux besoins de tous les ménages, dont ceux vivant en multilogements
- Favoriser le développement de services (récupération et traitement) adaptés aux besoins des ICI
- Encourager la production de produits de qualité en vue de leur recyclage au sol

No	ACTION	BIEN LIVRABLE	DÉMARRAGE	ÉCHÉANCE
6	Réaliser des études ou des revues de littérature permettant de fournir aux décideurs municipaux et ICI une synthèse des éléments à considérer lors de la prise de décision pour l'implantation d'une collecte des résidus alimentaires et d'autres résidus organiques et le choix d'une option de traitement incluant :	Rapport synthèse Rapports partiels		
	a. La mise à jour des cas à succès;		Été 2013	2014
	b. Un recensement des différents modes de traitement des matières organiques en vue de leur recyclage, en lien avec le contexte;		Été 2013	2014
	c. Un résumé des études et outils de prise de décision disponibles;		Automne 2013	2014
	d. Les pratiques (fréquence de collecte, équipement, coûts, etc.) qui vont favoriser la récupération des matières organiques dans les ICI;		Automne 2013	2014
	e. La comparaison des équipements de tri, d'entreposage et de collecte disponibles pour les multilogements incluant les facteurs de participation et les facteurs de succès;		Printemps 2014	2015
	f. Les éléments à prendre en compte pour assurer le bon usage et l'utilisation des différents sacs pour la récupération des matières organiques en vue d'un traitement par biométhanisation ou compostage, notamment pour les commerces et les institutions;		Hiver 2014	2014
	g. Les éléments à prendre en compte pour le traitement des résidus organiques emballés provenant des ICI (coûts, normes, rejets, contraintes, types de résidus, technologies, etc.);		Hiver 2014	2014
	h. Les impacts économiques de l'implantation et de l'opération de la gestion des matières organiques pour les municipalités (incluant les citoyens) et les ICI.		Été 2014	2015
7	Produire des outils et guides à l'intention des municipalités et des ICI dans le but de :	Outils et guides		
	a. Améliorer et favoriser la diffusion des renseignements concernant les plans de gestion de matières résiduelles (PGMR), dont l'état d'avancement de la révision selon les obligations de la Loi sur la qualité de l'environnement (ex. : consultations publiques, etc.) Recommander aux MRC responsables de l'élaboration des PGMR de dynamiser les échanges lors des consultations (ex. : commenter en ligne);		Printemps 2013	Selon révision des PGMR
	b. Informer les organismes municipaux des enjeux entourant les installations de traitement dans le cadre de la révision des schémas d'aménagement;		Été 2013	En continu pour 2014
	c. Favoriser une desserte adaptée aux ICI, par l'entremise d'une collecte privée ou par un service municipal (flexibilité du service, règlements municipaux);		Automne 2013	2014
	d. Informer les ICI sur les enjeux de la gestion des matières organiques selon les types d'activités, sur les bonnes pratiques, sur les équipements de tri et de collecte adaptés, etc.;		Printemps 2014	2015
	e. Renseigner sur les meilleures pratiques d'appels d'offres pour les collectes et le traitement des matières organiques;		Hiver 2014	2014
	f. Promouvoir l'harmonisation des matières acceptées dans les collectes de résidus verts et alimentaires.		Automne 2014	2015

ORIENTATION 3

Développer les débouchés pour le recyclage des biosolides, composts et digestats

ENJEUX :

- Maximiser les gains environnementaux par une utilisation efficiente des ressources
- Éviter l'accumulation problématique de MRF dans les lieux de traitement
- Assurer la pérennité des installations de traitement et des programmes de récupération
- Favoriser le retour à la terre des produits

No	ACTION	BIEN LIVRABLE	DÉMARRAGE	ÉCHÉANCE
8	Évaluer les différents types de débouchés (agricole, horticulture ornementale, municipal, autres débouchés) par la mise en place de sous-comités de travail.	Rapport synthèse	Printemps 2013	2014
9	Dresser un portrait par région de la production actuelle et potentielle de MRF (biosolides, composts, digestats) et de la quantité recyclée au sol actuellement et les besoins futurs ainsi que cartographier les installations de traitement existantes et projetées.	Rapport	Hiver 2015	2015
10	Participer à la révision de la norme CAN/BNQ 0413-200 sur les composts et examiner la possibilité de définir des exigences pour la qualité des digestats.	Norme	Selon l'échéancier du BNQ	



ORIENTATION 4

Rendre accessible l'information aux publics cibles

ENJEUX :

- Rendre disponibles les résultats des travaux de la Table de concertation sur le recyclage des matières organiques et de RECYC-QUÉBEC
- Favoriser l'acceptabilité sociale et la mobilisation des citoyens et des entreprises aux programmes de récupération et de recyclage
- Créer un sentiment d'adhésion pour les publics cibles grâce à un leadership gouvernemental fort dans le dossier des matières organiques
- Éviter les dédoublements dans l'acquisition et la diffusion d'information ainsi que soutenir les activités des partenaires

No	ACTION	BIEN LIVRABLE	DÉMARRAGE	ÉCHÉANCE
11	Favoriser l'acceptabilité sociale et la mobilisation pour la récupération et l'utilisation des produits liés à la gestion des matières organiques par :	Stratégie		
	<p>a. L'élaboration d'une stratégie d'acceptabilité sociale et de mobilisation;</p> <p>b. La mise en œuvre d'un plan de communication visant l'ensemble des publics cibles.</p>		Été 2013 Hiver 2014	2014 En continu
12	Réaliser des études, centraliser et diffuser l'information liée aux matières organiques et rendre cette information accessible aux publics cibles, qui inclura, en plus de l'information déjà disponible, notamment :	Site Web Autres outils et activités de diffusion et de promotion (selon le plan de communication)		
	a. Un glossaire pour clarifier les définitions et vulgariser les termes liés aux matières organiques;		Été 2013	2013
	b. Un gabarit pour la présentation de données ainsi que pour les méthodologies de calculs qui permettent de les acquérir afin de pouvoir permettre les comparaisons;		Printemps 2013	2013
	c. Un inventaire des différents gisements de matières organiques et leur nature par secteur d'activité (municipal, industriel, commercial et institutionnel) comprenant les gisements des boues agroalimentaires, notamment les résidus de trappes à graisse;		Printemps 2013	2015
	d. Un sommaire et un recensement des études scientifiques réalisées ou en cours concernant les matières organiques résiduelles dont les biosolides industriels;		Été 2013	Selon les études
	e. Une plateforme permettant de mettre en relation les générateurs de MRF et les utilisateurs potentiels;		Printemps 2014	2015
	f. Un dossier sommaire sur les sacs oxobiodégradables et leurs impacts sur les différentes filières de traitement;		Été 2014	2014
	g. Un espace dédié aux organismes d'éducation intégrant des notions liées au recyclage des MRF pouvant servir à bonifier le curriculum des formations scolaires et continues.		Printemps 2015	2015



5

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

Le plan d'action est évolutif. En effet, l'échéancier pourrait être revu et des actions pourraient être ajoutées ou retirées en fonction des besoins et si cela fait consensus au sein de la Table de concertation.

5.1 MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

RECYC-QUÉBEC est responsable de la mise en œuvre du plan d'action. Des comités de suivi seront créés pour travailler avec RECYC-QUÉBEC sur la mise en œuvre des actions. Ces comités préciseront, en collaboration avec RECYC-QUÉBEC et au besoin, les moyens de mise en œuvre des actions, les méthodologies et les devis. Ils pourront participer à l'analyse des soumissions dans le cas où des contrats seront octroyés, identifier des indicateurs de mesure et faire le suivi des actions. Les personnes faisant partie d'un comité de suivi devront s'engager à respecter une politique afin d'éviter les conflits d'intérêts.

RECYC-QUÉBEC sera responsable du financement et du suivi des dépenses liées à la mise en œuvre du plan d'action de la Table de concertation et aura comme responsabilité d'informer la Table à cet effet.

5.2 SUIVI ET BILAN DU PLAN D'ACTION

RECYC-QUÉBEC veillera au suivi de la mise en œuvre des actions, en collaboration avec les partenaires identifiés. L'état d'avancement de la réalisation des actions sera diffusé périodiquement. Enfin, un bilan devra être produit au terme de la mise en œuvre du plan, faisant notamment état des actions réalisées et de leurs retombées selon les indicateurs disponibles.

ANNEXE 1

LISTE DES MEMBRES DE LA TABLE DE CONCERTATION

ORGANISATION	REPRÉSENTANT
Association canadienne de la restauration et des services alimentaires	Jean Lefebvre
Association des détaillants en alimentation du Québec	Pierre-Alexandre Blouin
Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles	Sylvain Massicotte
Association des restaurateurs du Québec	François Meunier
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique	Kim Cornelissen
Biogénie	Daniel Bourque
Communauté métropolitaine de Montréal	Simon Lafrance
Communauté métropolitaine de Québec	Mylène D'Aoust
Conseil canadien du commerce de détail	Nathalie St-Pierre
Conseil canadien du compostage	Susan Antler
Conseil de l'industrie forestière du Québec	Pierre Vézina
Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation	Dimitri Fraeys de Veubeke / Christine Jean
Conseil des entreprises de services environnementaux	Francis Bérubé
Conseil patronal de l'environnement du Québec	Hélène Lauzon
Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec	Responsable à déterminer
Fédération québécoise des municipalités	Patrick Émond
Institut de recherche et de développement en agroenvironnement	Denis Potvin
La Coop Fédérée	Claudine Giguère
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	Pascale Cantin
Ministère des Transports du Québec	Carl Dufour
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Alain Lavoie
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Viviane Juneau
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Marc Hébert
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Danielle Thomassin / Suzanne Burelle
RECYC-QUÉBEC	Benoît de Villiers
RECYC-QUÉBEC	Sophie Lafrance
RECYC-QUÉBEC	Mariane Maltais-Guilbault
RECYC-QUÉBEC	Éveline Trudel-Fugère
RECYC-QUÉBEC	Sophie Taillefer
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec	Pierre Morency
Réseau Environnement	Élise Villeneuve / Jean-Louis Chamard
Union des municipalités du Québec	Marieke Cloutier / Carl Bégin
Union des producteurs agricoles	Denis Bilodeau
Ville de Montréal	Pierre Gravel / Tony Di Fruscia
Ville de Québec	Stephan Bugay
VIRIDIS environnement	Simon Naylor

ANNEXE 2

PROBLÉMATIQUES ET FREINS IDENTIFIÉS PAR LES COMITÉS DE TRAVAIL

Les discussions des comités ont permis de soulever plusieurs problématiques et freins à la mise en œuvre des activités de gestion des matières organiques touchant soit l'ensemble des secteurs ou des matières et secteurs particuliers. Brièvement, les principaux thèmes abordés sont (sans ordre spécifique) :

- Les irritants administratifs liés à l'émission des certificats d'autorisation
- La nécessité de resserrer les liens entre les organismes municipaux et les ICI de leur territoire
- Les besoins spécifiques des ICI pour favoriser l'implantation de la gestion des matières résiduelles
- Les défis liés à la collecte dans les multilogements
- L'uniformisation et l'accessibilité des données
- L'importance de répertorier les informations disponibles et de les rendre facilement accessibles
- Les équipements de collecte, les technologies de traitement des matières organiques et les outils d'aide à la décision
- L'acceptabilité sociale et l'importance de campagnes d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ)
- Le besoin de connaissances sur les matières résiduelles fertilisantes (MRF), notamment la qualité, la quantité, etc., en fonction des intrants, des modes de traitement ainsi que des modalités d'approvisionnement et de stockage afin d'assurer leur meilleur usage (le bon produit au bon endroit)
- Le potentiel agricole pour le recyclage des produits (MRF)
- Les outils de certification de qualité pour les produits (MRF) et le développement de marchés
- Les défis liés au recyclage des biosolides municipaux (acceptabilité, odeurs, etc.)
- Les freins et limites associées au recyclage des biosolides industriels
- L'incertitude au regard de l'application du bannissement de l'élimination des matières organiques
- L'interprétation de certaines exigences des lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage

ANNEXE 3

SUJETS D'INTÉRÊT EXPRIMÉS PAR LES PARTENAIRES

Plusieurs sujets d'intérêts ont été exprimés par les partenaires du milieu lors des rencontres des comités sur lesquels la Table de concertation n'a pas un pouvoir d'action directe. Ces besoins sont identifiés au tableau ci-dessous. L'ordre de présentation ne vise aucune priorisation. Bien que RECYC-QUÉBEC ainsi que le MDDEFP aient pris connaissance de ces besoins, il appartient désormais aux différents partenaires concernés de prendre en charge, s'ils le désirent, le suivi de ces recommandations auprès des autorités concernées.

No	OBJET	SUJETS D'INTÉRÊT EXPRIMÉS
1	Vision gouvernementale	Les participants recommandent de mettre sur pied une Table interministérielle sur les matières organiques, entre autres, pour assurer l'arrimage afin d'obtenir une vision commune et lancer un message fort vers l'atteinte des objectifs gouvernementaux.
2	Bannissement des matières organiques	Les membres souhaitent participer à la consultation sur la stratégie de bannissement des matières organiques de l'élimination, notamment sur la définition des matières organiques ciblées par le bannissement
3	Bannissement des matières organiques	Les participants souhaitent que des seuils de tolérance pour le recours ponctuel à l'enfouissement des boues soient établis par le gouvernement.
4	Accès aux données	Les participants désirent avoir accès à des données concernant les tonnages de matières valorisées ou éliminées sur les territoires des organismes municipaux.
5	Révision du <i>Guide d'utilisation des MRF pour la restauration des lieux dégradés</i>	Les participants souhaitent collaborer à la prochaine édition du Guide d'utilisation des MRF pour la restauration des lieux dégradés, par une participation du sous-comité sur les autres débouchés (voir action 9).
6	Redevance à l'élimination	Les participants du secteur ICI évoquent le besoin de réfléchir sur la manière dont la redevance à l'élimination pourrait être redistribuée (partage entre les ICI et les municipalités).
7	Inventaires de GES	Les participants soulignent la pertinence de porter à l'attention du MDDEFP et d'Environnement Canada les résultats de diverses études scientifiques sur les émissions de GES et le potentiel d'intégrer les émissions liées à la gestion des biosolides papetiers aux fins d'inventaires, s'il y a lieu.
8	<i>Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage</i>	Les participants ont élaboré les recommandations suivantes en lien avec le PTMOBC : a. Évaluer la possibilité d'ajouter les frais liés aux activités d'ISÉ (information, sensibilisation, éducation) et d'achat de sacs de papier ou de plastique compostable (comme outils de sensibilisation) dans les frais admissibles; b. Identifier des éléments lors de l'analyse des dossiers qui permettraient de prendre en compte la qualité du produit (compost, digestat) en lien avec les débouchés sur les marchés; c. Diffuser de l'information sur les projets de collecte et de traitement des matières organiques en développement au Québec.

ANNEXE 3 - SUITE

SUJETS D'INTÉRÊT EXPRIMÉS PAR LES PARTENAIRES

No	OBJET	SUJETS D'INTÉRÊT EXPRIMÉS
9	Programme <i>Prime-Vert</i>	Les participants recommandent de subventionner la construction ou la réfection des infrastructures de stockage (hivernal ou court terme) à la ferme ou en usine avec ou sans systèmes de mitigation des odeurs ainsi que des projets de recyclage en végétalisation de sites dégradés.
10	Programme <i>Performance des ICI en GMR</i>	Les participants suggèrent l'abolition du plafond de 200 000 \$ imposé dans le programme Performance des ICI en GMR de RECYC-QUÉBEC et l'augmentation de l'enveloppe budgétaire.
11	Recyclage à la ferme	Les participants souhaitent une concertation des différents ministères et organismes gouvernementaux concernés afin de favoriser la co-méthanisation à la ferme des résidus agroalimentaires avec les lisiers, à l'instar du modèle ontarien, par une simplification du régime administratif et réglementaire, par des subventions d'infrastructures et par l'obtention de tarifs hydro-électriques majorés ou de crédits compensatoires.
12	Recyclage et valorisation énergétique	Les participants souhaitent une description plus claire de ce qui sera considéré comme étant du recyclage et de la valorisation dans l'atteinte des objectifs de 2015 et 2020.
13	Recyclage et valorisation énergétique	Les participants souhaitent que des projets de recherche soient réalisés sur d'autres voies de recyclage et de valorisation, telles que : <ul style="list-style-type: none"> a. La production de biocombustible/biochar par la pyrolyse; b. Le recyclage par la production de nouveaux matériaux (bioplastiques, biopolymères, matériaux composites, ciments, etc.); c. Le recyclage en litières pour animaux.
14	Recyclage et valorisation énergétique	Les participants évoquent la pertinence de reconnaître le recyclage des cendres de combustion des boues dans la comptabilisation du 60 % de recyclage.
15	Recyclage et valorisation énergétique	Les participants recommandent d'évaluer la possibilité de subventionner la mise aux normes des chaudières à biomasse des papetières advenant que certaines usines ne se qualifient pas en vertu de la future réglementation sur la valorisation énergétique.
16	Recyclage et valorisation énergétique	Les participants évoquent la pertinence d'un meilleur encadrement légal pour l'incinération des boues agroalimentaires.
17	Exigences des lignes directrices et sacs de plastique compostables	Les participants souhaitent élaborer et déposer des recommandations touchant les exigences des lignes directrices qui concernent le traitement des matières organiques collectées à l'aide de sacs de plastique compostables.
18	Norme BNQ sur les produits compostables	Les participants souhaitent recommander l'ajout de pigments de couleur dans les sacs de plastique compostables lors de la révision de la norme sur les produits compostables du BNQ.